

DATE : 24/12/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021-135

TITRE : RACCOURCISSEMENT A 4 MOIS DU DELAI DE RAPPEL DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des données épidémiologiques et de la progression du variant omicron sur le territoire national, la campagne de vaccination doit encore s'accélérer afin que nos concitoyens soient mieux protégés face au virus. La perte de protection contre l'infection et les formes graves observée entre 3 mois et 6 mois après un schéma complet de primo-vaccination nécessite notre plus grande vigilance.

Dans son avis du 23 décembre 2021¹, la Haute Autorité de santé (HAS) recommande l'administration d'une dose de rappel à partir de 3 mois après la primovaccination chez les personnes âgées de plus de 18 ans. Dans son avis du 23 décembre, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), s'est prononcé sur un espacement de 4 mois entre la primo-vaccination et le rappel. Il considère que raccourcir l'intervalle permet d'assurer la nécessaire accélération de la campagne de rappel.

Dans ce contexte, à compter d'aujourd'hui, le délai entre la primo-vaccination et le rappel est raccourci à 4 mois pour les personnes âgées de 18 ans et plus. L'objectif est de permettre à nos concitoyens de recevoir leur dose de rappel plus rapidement afin d'être mieux protégés. L'objectif est également collectif : permettre une diminution de la circulation du virus. Ce délai est susceptible d'être encore raccourci, pour encore accélérer la campagne.

Par ailleurs, il reste toujours nécessaire d'encourager la primo-vaccination chez les plus de 5 millions de personnes encore non-vaccinées. La priorisation des publics fragiles : personnes âgées de 65 ans et plus, atteintes de comorbidités, vaccinées en Janssen ou en AstraZeneca, ou non-vaccinées, reste indispensable.

Nous vous remercions pour votre mobilisation sans faille en cette période et vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bernard CELLI

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé

¹ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-12/avis_n_2021.0088.ac.sespev_du_23_decembre_2021_du_college_de_la_has_relatif_a_la_diminution_du_delai_e_2021-12-23_20-19-20_7.pdf